

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

GESTION DES DÉCHETS - ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUITRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

GESTION DES DÉCHETS - ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.120-1 ;

Vu la délibération du 9 avril 2018 de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) devant intégrer et mettre en œuvre les objectifs fixés par la loi, ainsi que la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA (CCES) ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 12 avril 2021 modifiant la constitution de la CCES ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 19 mai 2025, relative à la mise à disposition du public ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière « PREVALEC » sur le programme de prévention modifié le 8 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) sur le projet de programme, recueilli le 4 avril 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) sur le projet de programme modifié après consultation du public le 7 juillet 2025 ;

Vu la consultation du public du 21 mai au 21 juin 2025 ;

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est prévue pour toute collectivité ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale en charge de la compétence de la gestion des déchets. Son contenu et la méthode d'élaboration et de concertation sont définis à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement. Ce programme doit préciser des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel des performances ainsi que d'une évaluation finale. Il s'agit donc d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention, appuyé sur un état des lieux.

De multiples actions en faveur de la prévention des déchets ont déjà été initiées par la CAN et ont constitué une base de travail pour l'élaboration du programme.

L'objectif principal retenu par la CAN, en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de réductions des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), est le suivant :

	Ratio en kg/habitant en 2010	Ratio en kg/habitant en 2023	Ratio en kg/habitant en 2030 et 2031	Objectif de réduction
Total Déchets ménagers assimilés	604	594	513	-13,6 % <i>(Objectif de -15 % en 2030 par rapport à 2010)</i>

Les 13 actions prévues dans le projet de PLPDMA de la CAN portent notamment sur :

- La communication, la sensibilisation ;
- L'éco-exemplarité ;
- L'accompagnement au changement ;
- La mise en œuvre de solutions concrètes pour favoriser la réduction des déchets.

Ces actions doivent permettre d'atteindre l'objectif retenu par la CAN : cela représente une diminution des DMA estimée à 10 000 tonnes à l'horizon 2030 si toutes les actions sont réalisées.

Cette diminution des quantités de DMA doit également conduire à la diminution de la contribution du Service Public de Gestion des Déchets aux gaz à effet serre.

Au-delà des objectifs de réduction des tonnages, le projet de PLPDMA permet également de limiter les coûts liés à la collecte et au traitement des DMA. Ainsi le coût du projet est estimé à 3,6 M€ (600 k€ en moyenne annuelle sur 6 ans) mais il devrait permettre d'éviter des dépenses de l'ordre de 2,0 M€ par an à partir de 2029 et ce jusqu'à la fin du programme.

Ces actions sont regroupées selon 4 axes, sur la base des éléments établis notamment lors de 5 ateliers de concertation avec les acteurs du territoire au premier semestre 2025 :

Axes	Actions
1 - Piloter et animer le PLPDMA	A. Piloter et animer le PLPDMA en concertation avec les partenaires B. Créer une dynamique interne autour du PLPDMA - Fil rouge de la direction PREVALEC
2 - Communiquer efficacement sur la prévention des déchets	C. Structurer un plan de communication global de prévention des déchets D. Structurer un réseau de communication et d'information avec les partenaires et les communes
3 - Sensibiliser et faciliter les changements de comportement	E. Mettre l'événementiel au service de la prévention F. Maintenir et renforcer les programmes d'animation à destination des scolaires G. Renforcer et développer le programme d'animation pour favoriser et accompagner les changements de comportement H. Améliorer l'éco-exemplarité de la CAN
4 - Valoriser, amplifier et déployer les solutions concrètes pour réduire les DMA	I. Renforcer et développer les offres de réemploi, réparation et mutualisation de biens J. Renforcer et développer la gestion de proximité des biodéchets K. Renforcer et développer les actions de réduction des déchets verts et interdire le dépôt des tontes en déchèterie L. Accompagner les professionnels du territoire dans la prévention et la réduction de leurs déchets et interdire leur accès aux déchèteries M. Mettre en place les sacs poubelle transparent pour la collecte des OMR

La période de consultation du public s'est achevée, et a permis d'apporter des ajustements au projet de programme présenté en mai.

Le PLPDMA définitif, ainsi que la liste des modifications apportées sont annexés à cette délibération.

La mise en œuvre du programme sera suivie et évaluée chaque année, afin de pouvoir l'adapter en fonction des résultats et impacts obtenus. La CCES – que le PLPDMA propose d'élargir - sera associée à ce travail.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers, en vue de sa mise en œuvre sur une durée de 6 ans, sur la période 2026-2031.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 4

Non participé : 0

Florence VILLES

Dominique SIX

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué